

SI

BULLETIN
COMMUNAL

Uomme - Leuze

BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL N°2



OCTOBRE
NOVEMBRE
2023



© province de Namur



Ed. Resp.: V. LECOMTE, Bourgmestre, 1 Rue du Centre - 5377 Baillonville

© province de Namur



© province de Namur



© province de Namur

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

- ☎ 086/32.21.22
- ✉ administration@sommeleuze.be
- 🌐 www.sommeleuze.be
- 📍 Rue du Centre 1 à 5377 Baillonville

HORAIRES

- Du lundi au samedi de 8h à 12h.
Après-midi sur rendez-vous.
- Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GUICHET POUR LES SERVICES POPULATION ET ETAT CIVIL

Dès à présent, notre **guichet électronique**, disponible 24h/24 et 7j/7, vous permet de commander certains documents en ligne tels que : composition de ménage, extrait de casier judiciaire, acte de naissance, et ce, en quelques clics et de manière sécurisée et gratuite.

En pratique :

- Rendez-vous sur le site de la Commune de Somme-Leuze <https://www.somme-leuze.be/>, cliquez sur l'icône « e-guichet » et identifiez-vous via un lecteur de carte d'identité ou via l'application Itsme.
- Complétez ensuite le formulaire relatif à la demande choisie. Le document demandé vous sera alors transmis.

PAIEMENT PAR PAYCONIQ !

Il est désormais possible de payer via l'application Payconiq dans votre Administration communale.

Un paiement en deux minutes !

Comment cela fonctionne-t-il ?

- Téléchargez l'application Payconiq ou utilisez votre application bancaire,
- Scannez le code QR avec l'application,
- Notez le montant, confirmez le paiement avec votre code PIN, l'empreinte digitale ou par reconnaissance faciale,
- Payez et c'est réglé !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'Administration communale au 086/32.21.22

DATE DU PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL

DATE DE PARUTION	DATE DE REMISE DES ARTICLES <i>julie.hautenaue@sommeleuze.be</i>	REMARQUES
4 Décembre 2023	06/11/2023	Pas de négociations possibles. Au-delà de cette date les articles seront refusés.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX

Le lundi 20 novembre à 20h00 à la salle du conseil à Baillonville.

FERMETURE DE NOVEMBRE

Votre Administration communale sera fermée les 1, 2, 11 et 15 novembre 2023.

POPULATION - ETAT-CIVIL

MARIAGES ET DÉCÈS

Mariages

- Le 19 août : Mathilde Schmitt et Matthieu Meunier
- Le 19 août : Marie Falla et Sébastien Leroy
- Le 19 août : Jenny Jacques et Arnaud Rogie
- Le 19 août : Marine Godfroid et Jonathan Gonset
- Le 02 septembre : Gaëlle Hanot et Grégory Dachelet
- Le 06 septembre : Elisa Wilkin et Justin Breuskin
- Le 16 septembre : Emerance Chamberland et Guillaume Rousseau
- Le 16 septembre : Jennifer Lovenfosse et Alain Vander Cammen

Décès

- Le 04 août : Eugène Mouton âgé de 94 ans
- Le 23 août : Christian Gilson âgé de 62 ans
- Le 30 août : Jean-Baptiste Verschueren âgé de 87 ans
- Le 03 septembre : Jacques Stormacq âgé de 91 ans
- Le 04 septembre : Anne-Sophie Brisbois âgée de 38 ans
- Le 08 septembre : Norbert Leboutte âgé de 85 ans
- Le 11 septembre : Josette Lemaire âgée de 86 ans
- Le 13 septembre : Huguette Depierreux âgée de 65 ans

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance d'un enfant est un acte officiel qui établit le lien de filiation entre le père ou la coparente et l'enfant. Elle concerne les parents qui ne sont pas mariés.

La reconnaissance peut avoir lieu avant (prénatale) ou après (postnatale) la naissance. Il est toutefois recommandé d'effectuer cette démarche avant la naissance de l'enfant.

La reconnaissance se fait par les parents dans la commune où ils sont domiciliés.

Lorsque la déclaration est faite avant la naissance (reconnaissance prénatale), les parents devront se présenter ensemble munis de :

- leur carte d'identité ;

- une attestation médicale confirmant la grossesse et indiquant la date présumée de l'accouchement.

Lorsque la déclaration est faite après la naissance (reconnaissance postnatale), les parents devront également se présenter ensemble munis de leur carte d'identité.

Si l'enfant a atteint l'âge de 12 ans, il devra également donner son consentement préalable à la reconnaissance.

Pour plus de renseignements ou pour un rendez-vous, vous pouvez contacter le Service Etat Civil, Madame Frédérique Vandamme, au 086/320.267 ou frederique.vandamme@sommeleuze.be les lundis, mardis et vendredis de 08h à 16h ou les mercredis et jeudis de 08h à 12h.

EXIGENCES POUR LES PHOTOS D'IDENTITE

Concerne les PASSEPORTS, KID-ID, CARTES D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUES POUR LES BELGES, DOCUMENTS DE SÉJOUR POUR LES ÉTRANGERS ET PERMIS DE CONDUIRE. La photo doit être ressemblante au demandeur et elle doit répondre aux règles ci-dessous.

Pourquoi ces règles ?

Aux contrôles frontières, la photo est comparée au détenteur du document, parfois à l'aide d'un logiciel spécial. Cette comparaison automatisée entre l'image et la personne n'est possible que si l'image répond à certains critères.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) définit ces critères.

La photo du document ne doit donc pas nécessairement être belle mais elle doit être conforme aux critères de l'OACI.

Voici les critères :

- Elle doit dater de moins de 6 mois (photo originale en

version papier)

- Être en couleur,
- La tête doit être bien droite avec contour du visage bien dégagé (pas de mèche, pas d'écharpe...) et les yeux sont sur une ligne horizontale,
- Les yeux doivent être entièrement visibles (pas de reflets dans les lunettes ni verres foncés)
- La bouche doit être fermée sans sourire,
- Le fond doit être clair et uni.

Si la photo ne répond pas à ces critères, elle sera automatiquement refusée par la Direction des Institutions et Populations.

Pour tout renseignement, Service de la population :

Isabelle Peten au 086/32.02.51 ou isabelle.peten@sommeleuze.be, Nathalie Vermeir, 086/32.02.59 ou nathalie.vermeir@sommeleuze.be ou Anne Leonard au 086/32.02.60 ou anne.leonard@sommeleuze.be

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Achat d'une concession ou d'un colombarium

Le formulaire de demande peut être obtenu auprès du service Etat Civil de la Commune. Lorsque celui-ci est dûment complété et signé, il est soumis au Collège communal pour approbation. Une invitation à payer est ensuite envoyée au demandeur. Le coût d'une concession ou d'un colombarium s'élève à 400€ pour les personnes domiciliées dans la Commune et à 1.000€ pour les non-résidents. Après paiement, un acte de concession est envoyé. La durée de cette concession est fixée à 30 ans (renouvelable gratuitement)

Renouvellement d'une concession

Au moins un an avant l'expiration de la concession, un courrier est envoyé proposant le renouvellement. Un avis est également affiché auprès de la sépulture. Toute personne intéressée peut alors demander au service Etat civil le formulaire de demande de renouvellement de concession.

Lorsque celui-ci est dûment complété et signé, il est soumis au Collège communal pour approbation. Un acte de renouvellement de concession est ensuite envoyé au demandeur. La durée de ce renouvellement est également fixée à 30 ans.

Si aucun renouvellement n'est demandé à temps, la concession expire. De même, un renouvellement peut être refusé s'il s'avère que la concession est laissée à l'abandon.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Service Etat Civil, Madame Frédérique Vandamme, au 086/320.267 ou frederique.vandamme@sommeleuze.be les lundis, mardis et vendredis de 08h à 16h ou les mercredis et jeudis de 08h à 12h.

VIE COMMUNALE



Par le service de la cohésion sociale de l'administration communale de Somme-Leuze et le CPAS de Somme-Leuze

CE SAMEDI 18 NOVEMBRE A LA SALLE DE NOISEUX DE 10H00 A 15H00

DEPOT LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 15H00 A 19H00

Parallèlement à cette donnerie, un don de sang sera organisé le samedi 18 novembre sur le parking de la salle de Noiseux.

- Outils
- Vaisselle
- Bibelots et decos



ARTICLES NON ACCEPTÉS !

- Meubles
- Electroménagers
- Cd, cassettes, vidéo
- Livres adultes et encyclopédie
- Jeux sales, incomplets ou cassés

ATTENTION ! TOUT DOIT ETRE PROPRE ET REUTILISABLE !

INFORMATIONS ?

Françoise JADIN, Animatrice socioculturelle
Administration communale de Somme-Leuze,
au 086/32.02.65 / francoise.jadin@sommeleuze.be



Jessica CARPENTIER, Echevine en charge du service de la cohésion sociale,

au 0474/20.25.18 / carpentierjessica@hotmail.be

Marianne FOURNEAU, Présidente du CPAS de Somme-Leuze,
au 0474/49.78.10 / marianne.fourneau@cpas-sommeleuze.be

ARTICLES ACCEPTÉS

Thématiques spécifiques !

Puericulture

- Vêtements et articles de sport d'hiver
- Articles pour la Saint-Nicolas (jouets, livres enfants, vêtements enfants...)
- Articles pour Noël (décorations, idées cadeaux, accessoires...)

CADRE DE VIE URBANISME

PETIT RAPPEL SUR LES PETITES AUTORISATIONS D'EXPLOITER



Formulaires wallons

Permis d'environnement

Permis d'environnement

Déclaration des établissements de classe 3

Certaines activités ou certains dispositifs sont soumis à déclarations de classe 3 qui vaut autorisation d'exploiter pour 10 ans.

C'est notamment le cas des citernes à mazout de plus de 3.000l, des citernes à gaz aériennes jusque 3.000l ou enterrées jusque 5.000l, des stations d'épuration individuelle de petite taille (moins de 20 équivalents-habitants), des systèmes de climatisation, des chambres froides, des boucheries, des boulangeries ou des épicereries.

De même, la détention de certains animaux est également soumise à autorisation préalable : c'est le cas si vous possédez

de 30 à 150 poules, entre 2 et 150 chevaux, entre 60 et 1.500 pigeons, entre 30 et 1.500 lapins, entre 20 et 750 canards, entre 2 et 10 cochons, etc.

Si une de ces situations vous concerne et que vous n'avez pas encore l'autorisation requise, nous vous invitons à contacter Madame Anne VANDEN BROECK au Service Cadre de vie au 086/32.02.56 ou anne.vandenbroeck@sommeleuze.be pour obtenir un rendez-vous afin que nous vous aidions à réaliser les démarches nécessaires pour obtenir la déclaration de classe 3.

Si vous êtes à l'aise avec l'informatique, vous pouvez également remplir le formulaire en ligne afin que la déclaration nous soit transmise automatiquement.

Vous trouverez le formulaire en ligne sur le site de la Wallonie.

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-d'environnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

FEUX D'ARTIFICES - RAPPEL



A l'approche des fêtes de fin d'année, nous souhaiterions, comme chaque année, attirer votre attention sur les mesures de sécurité à prendre concernant les feux d'artifices, qu'ils soient organisés à titre privé, dans le contexte associatif ou dans toute autre circonstance.

En effet, on ne s'improvise pas artificier et des mesures de précaution sont à prendre de manière à éviter tout incident ou tout accident éventuellement grave et pour que la fête en reste bien une.

Selon l'article 171 de la Charte de Bien Vivre Ensemble (Règlement Général de Police) en application depuis le 1er juillet 2022, tous les feux d'artifices sont interdits sauf autorisation de la Bourgmestre. Cette autorisation est à demander à l'Administration communale, au minimum 2 jours ouvrables

à l'avance (**Mme Anne Vanden Broeck**, 086/320.256, anne.vandenbroeck@sommeleuze.be). Cette autorisation nous permet également d'être au courant des tirs organisés afin de pouvoir coordonner les patrouilles des services de police.

Enfin, ces moments magiques pour les jeunes et les moins jeunes sont un cauchemar pour les animaux. Les détonations soudaines et violentes provoquent un véritable traumatisme pour nos amis à quatre pattes. Chaque année, durant les nuits de réveillons, des animaux prennent la fuite et disparaissent paniqués. Pour les oiseaux et les animaux en prairie, c'est également une source de danger. Certains sont blessés et parfois pire, ils en meurent. Nous vous rappelons donc qu'il ne peut y avoir de feux d'artifices tirés à proximité de prairies ou d'espaces où se trouvent des animaux (bétail, chevaux, moutons, ...) et par esprit de convivialité, nous vous invitons à prévenir vos voisins afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions afin de tranquilliser leurs animaux.

TRAVAUX

TRAVAUX OU DEPOTS SUR LA VOIE PUBLIQUE : DÉMARCHES

Je souhaite faire une ouverture de voirie ? Déposer un container ? Solliciter une fermeture de route ? Qui dois-je prévenir ? Quelles sont les démarches ?

Toutes les informations utiles se retrouvent dans le Règlement Général de Police que vous pouvez retrouver sur le site de la Commune à gauche de la page d'accueil dans la section « Police ».

Si je réalise des travaux qui touchent à l'accotement ou à la voirie, comme par exemple, un raccordement à l'égout, je dois demander au préalable une autorisation de travaux ainsi qu'une ordonnance de police pour la signalisation de chantier.

L'ordonnance de police est également nécessaire lors du dépôt temporaire d'un conteneur de chantier avec empiètement sur la voirie ou l'accotement.

RAPPEL : aucune ouverture de voirie ne peut être réalisée sans autorisation préalable !!!

Les demandes d'autorisations de travaux et d'ordonnances de police doivent être envoyées par mail minimum 15 jours avant la date des travaux/du dépôt à Monsieur Jérémy Devillers, responsable adjoint au service des travaux : jeremy.devillers@sommeleuze.be - téléphone : 0478/79.38.85

NATURE - ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

Tableaux 2023 des collectes

00 Jour de passage inhabituel Déchets ménagers résiduels & déchets organiques Papiers-cartons PMC Encombrants

ATTENTION, CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTES. TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU LE LUNDI.

→ BAILLONVILLE, BONSIN, CHARDENEUX, FOURNEAU, HEURE, HOGNE, MEHOGNE, MORESSEE, NETTINNE, NOISEUX, RABOZEE, SINSIN, SOMAL, SOMME-LEUZE, WAILLET

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 17, 24	8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26
	9	6	6	3	4	1, 26	24	21	18	16	13	11
	2, 16, 30	13, 27	13, 27	12, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	4, 18

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc : voir encart recyparc

Collectes 2023 dans les recyparcs :
Vélos: 22 avril
Jouets: 21 octobre

RAPPEL HORAIRE DE DÉPÔT DES IMMONDICES DESTINÉS À LA COLLECTE

Selon le Règlement Général de Police, en ce qui concerne la collecte des immondices ménagers, les sacs seront déposés la veille de la collecte après 18 heures ou le jour même de la collecte, avant le passage du camion. Merci de bien respecter cet horaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service environnement, Julie Hautenaue, 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be.

COLLECTE DE JOUETS DANS LES RECYPARCS : DONNER PLUTÔT QUE JETER !



Plus de place, trop de jouets et certains peu ou plus utilisés ...vous ne savez que faire de tous ces jouets ? Surtout, ne les jetez pas car ils pourront encore servir, donnez-les !

A qui puis-je apporter mes jouets ?

Profitez de la collecte des jouets organisée ce samedi 21 octobre dans tous les recyparcs de Wallonie pour venir y déposer vos jouets.

Une action solidaire

GRANDE DISTRIBUTION DES ARBRES

25 novembre 2023 de 08h30 à 11h30

A l'atelier du Service travaux, route de Givet 39 à Heure



Choix entre dix espèces (pas de réservation : premiers arrivés, premiers servis / 3 plants par famille) : Cornouiller mâle, Aubépine à un style, Prunellier, Viorne obier, Viorne manciennne, Framboisiers, Groseillers blancs, Cassis, Groseillers rouges, Erable champêtre.

Animations gratuites :

- Atelier vannerie avec Nathalie Canon: repartez avec votre petite construction ;
- Atelier construction d'un abri à forficules à emporter par les Hognons solidaires ;
- Décoration, en famille, de mangeoires à oiseaux à emporter ;
- Information sur les abeilles et matériel didactique par l'asbl REVON
- Balade Nature «Autour de nos arbres!» par M. Breuls, de 11h00 à 12h00: départ du Centre Nature Jalna, Rue du Bois Nolomont, 9 à HEURE-EN-FAMENNE/ pas accessibles aux poussettes, porte bébé indispensable;
- Soupe et jus de pommes offerts.

L'aspect solidaire de cette collecte est important puisqu'elle permet à de nombreuses associations partenaires de récupérer des jouets et de les redistribuer aux enfants défavorisés.

Donner ses jouets, c'est aussi faire un geste pour l'environnement !

C'est prolonger la durée de vie d'un objet en évitant qu'il devienne un déchet. Faire circuler des objets déjà utilisés et encore en bon état, c'est une des clés d'un avenir durable.

Quelques infos pratiques

Essayez de donner des jouets propres, complets et comme neufs ! Par exemple, des jeux de société, poupées, puzzle, jeux de construction, consoles de jeux, livres pour enfants, petits vélos, ballons de foot, jeux d'extérieurs.... **Attention, les peluches et jouets à piles ne sont pas acceptés.**

A vous de jouer ! Rendez-vous le samedi 21 octobre de 9h à 17h dans le recyparc le plus proche de chez vous avec un jouet en bon état...

Distribution des arbres bébés (nés entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023) et kits nouveaux habitants (entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023) SUR RÉSERVATION PREALABLE à enlever ce jour-là, un courrier a été envoyé aux personnes concernées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Nature, Julie Hautenaue au 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be



LES GOBELETS EN PLASTIQUE JETABLES : INTERDITS



L'utilisation des gobelets en plastique jetables est interdite depuis le 1 septembre 2023 par la Wallonie.

Les asbl et organisateurs doivent dès lors se plier à cette règle lors de leurs manifestations.

Une alternative pourrait être trouvée avec le brasseur ou une société de prêt de gobelets pour autant que des gobelets

en plastiques à usage unique ne soient plus utilisés lors des manifestations.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service

Environnement : Julie Hautenaue, 086/32.02.55 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be



BIENTÔT LA SAINTE-CATHERINE : COMMENT PLANTER ?

Vous vous êtes présentés à notre distribution des arbres mais vous ne savez pas comment optimiser la plantation des arbres que vous avez reçus ? Voici quelques conseils :

PRINCIPE DE BASE

1. PRALINEZ

Trempez les racines des arbustes dans un mélange constitué de : 1/3 de terre émietlée + 1/3 bouse de vache (ou compost à maturité) + 1/3 d'eau

2. PRÉPAREZ LE TROU

- Largeur : 3 à 4 fois le diamètre du système racinaire
- Profondeur : jusqu'au collet
- Laissez quelques cm de terre meuble au fond du trou



3. PLANTEZ

Couvrez les racines de terre et tassez-la légèrement

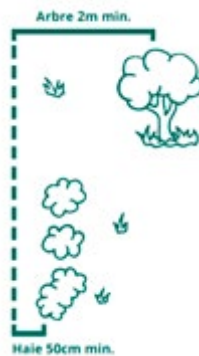
4. ARROSEZ !

ASTUCES POUR NE PAS SE PLANTER

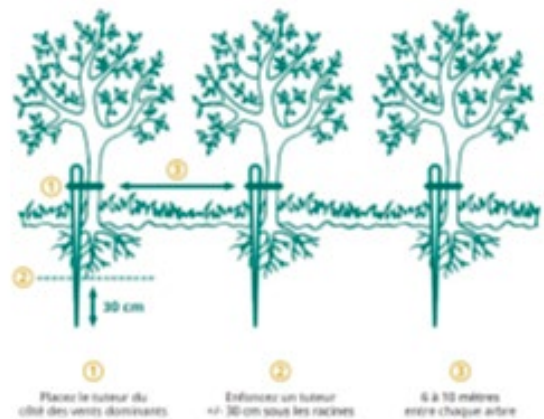
JE PROTÈGE MES PLANTS : Gare au gibier, au bétail, aux rongeurs ! Utilisez une gaine, de la laine de mouton, du treillis à poule autour du tronc...en fonction du ravageur potentiel.

JE PAILLE MES PLANTS : Maintenez l'humidité, limitez la compétition, facilitez l'entretien. Ajoutez des feuilles mortes, copeaux de bois, cartons, textiles... au pied des plantations!

JE PLANTE DANS LES RÈGLES : Pour planter près de la limite de propriété, on respecte une distance minimale par rapport à la mitoyenneté de 50 cm minimum pour une haie (1,80 m de haut maximum) et de 2 m minimum de la limite mitoyenne pour les arbres de plus de 2 m de haut.



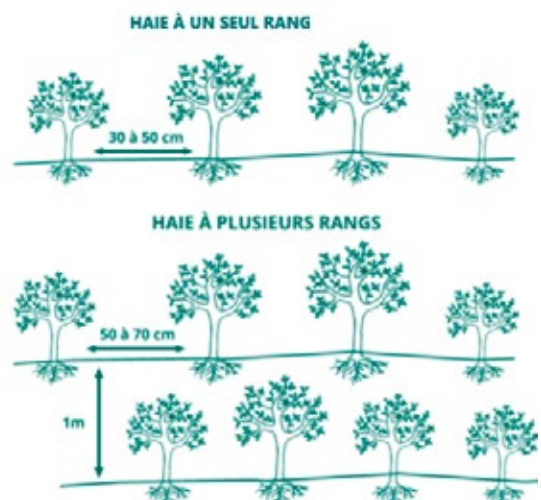
PLANTER DES ARBRES À HAUT JET



PLANTER UNE HAIE

Mélangez les essences pour un patchwork d'habitats, de nourriture et de couleurs.

MAINTENEZ CERTAINES DISTANCES



REGROUPEZ LES ESSENCES PAR GROUPE DE 4 À 5 INDIVIDUS.



DÉVELOPPEMENT RURAL :

DES NOUVELLES DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Placette des 3 Tilleuls à Bonsin

La réunion de coordination avec la Région s'est déroulée le 15 mai 2023. Le dossier de demande de subsides a été transmis pour signature à la direction du Développement rural. La proposition de convention faisabilité a été soumise au Conseil communal du 26/06 pour approbation et envoyé à la Région.

Le dossier est analysé par le cabinet de la Ministre à la prochaine session de demande de subsides en Développement rural. Par la suite, des réunions seront organisées avec les citoyens autour de ce projet.

- **Budget total estimé du projet :** 559.874,43 € TFC
- **Subsides DR :** 400.000,00€
- **Part Communale :** 159.874,43€



Maison de village de Nettinne

La Région a officiellement approuvé l'avant-projet de rénovation de la maison de village de Nettinne. En retour, la Commune a transmis le dossier définitif pour approbation de la Région. Suite à cet envoi, la Région a établi une proposition d'engagement du Développement rural pour un montant définitif de 680.000€.

La délibération du Conseil communal approuvant cette proposition a été renvoyée à l'Administration le 02 juin.

Le dossier est en attente de la signature de la Ministre. La demande de permis a été introduite fin juin. L'étape suivante sera la mise en adjudication du projet .

- **Budget total estimé du projet :** 1.007.219,98€ TFC
- **Subside DR :** 680.000,00€
- **Part communale :** 327.219,98€



AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ET DU PARCAGE PRÈS DE L'ÉCOLE DE BON SIN ET CHEMINEMENT PIÉTON DE LA NOUVELLE SALLE VERS L'ÉCOLE

Le projet se poursuivra dans le cadre du plan régional PIMACI avec la création d'un trottoir reliant les villages de Bonsin et Chardeneux. Il sera complété par une aire de jeux réalisée sur budget communal qui vient d'être commandée et sera placée à la Maison de Village de Bonsin. Des aménagements à proximité de l'école sont venus sécuriser les lieux (passage pour piétons, barrières colorées,...).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenuve, Agent administratif en charge du Programme Communal de Développement Rural, au 086/32.09.03 ou via julie.hautenuve@sommeleuze.be et Valérie Lecomte, Bourgmestre en charge du Développement Rural au 0496/92.88.26 ou via valerie.lecomte@sommeleuze.be.

CULTURE ET PATRIMOINE

ATELIERS DE THEATRE/CIRQUE SAISON 2023 - 2024



LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Avis aux comédiens et artistes de 6 à 14 ans...

A partir du mercredi 04 octobre 2023, l'Administration communale de Somme-Leuze proposera, en partenariat avec la « Roulotte verte et Compagnie » A.S.B.L, un projet alliant théâtre et cirque dans un même atelier.

BIBLIOTHÈQUES

Attention changement d'horaires à la bibliothèque de Noisieux :

La bibliothèque est désormais ouverte pour le public de 15h30 à 17h00 les lundis.

Responsable : Dominique Adnet / 0479/406568- domiadnet@live.be.

LA CULTURE À SOMME-LEUZE A BESOIN DE VOUS !

Depuis 2005, Passeur de culture ASBL, soutenu par le service culture de la Commune et par le Centre culturel de Dinant, propose dans notre Commune des ateliers enfants, des stages adultes en été, le petit déjeuner local et produits locaux ainsi que des spectacles (Ciné passeur, Noël au théâtre, Rage dedans,...)

Si vous avez l'envie, l'énergie et du cœur, rejoignez nous et, ensemble, nous ferons vivre la Culture dans notre belle com-

NOUVEAUTE ! DUREE PROLONGEE !

de 14h00 à 15h30 pour les enfants de 6 à 14 ans.

LIEU : salle de NOISEUX, rue de la Salle, 6-7 5377 NOISEUX.

HORAIRES : LES MERCREDIS A PARTIR DU 4 OCTOBRE 2023.

COÛT : 100 € 1er enfant, 50 € enfant(s) suivant(s) (2 premières séances gratuites !)

La représentation finale de tous ces ateliers est fixée au week-end des 19 et 20 avril 2024.

Pour plus d'informations

ou inscriptions vous pouvez contacter :

Jessica CARPENTIER,

Echevine de la Culture au 0474/20.25.18.



A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...



LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER VICINAL DANS NOS VILLAGES

L'établissement d'une ligne de chemin de fer dans nos villages fut plus qu'un projet. Elle fut entamée au dé-

but du XXème siècle dans le cadre d'une liaison Clavier - Melreux. Les travaux de terrassements furent poussés très loin mais durent être abandonnés au lendemain de la seconde guerre mondiale, de nouveaux moyens de déplacement avaient pris le dessus pour rapprocher les villages.



Là où le « grand » chemin de fer atteignait ses limites techniques et géographiques, les chemins de fer vicinaux prenaient le relais. L'adjectif « vicinal », s'appliquant à un chemin, signifie « qui sert de moyen de communication entre plusieurs villages ». C'était en 1884, année de la création par l'Etat belge de la SNCV (Société nationale des Chemins de fer vicinaux), société publique chargée de construire et d'exploiter des chemins de fer d'intérêt local dans les régions non encore desservies.

La SNCV avait dans ses cartons un projet de liaison Clavier-Melreux, avec un embranchement vers Marche à Somme-Leuze. Depuis Clavier, le parcours traversait les villages de Méan, Maffe et le hameau de Gros-Chêne avant de descendre sur Somal où un arrêt était prévu. Depuis celui-ci, la ligne longeait le ruisseau de la Somme sur sa rive gauche jusqu'au village de Somme-Leuze et se poursuivait jusque Melreux en passant par Petit-Han. Mais à hauteur de Somme-Leuze, un embranchement devait permettre de rejoindre Marche en passant par les hameaux de Leuze et de Moressée, ainsi que le village d'Heure où il fut question d'annexer les mines de fer exploitées à l'époque au-delà du village. Il restait à poursuivre vers Baillonville en longeant le ruisseau d'Heure et in fine rejoindre une ligne déjà établie à Marche en passant par Rabozée. Des arrêts étaient prévus à tous ces lieux d'habitations.

Différentes traces de ces travaux sont encore visibles à ce jour, notamment dans des bois à Gros-Chêne en descendant sur Somal, dans une prairie à Somme-Leuze en contrebas du cimetière et située le long de la Somme, ainsi qu'à l'entrée du village d'Heure où des mouvements de terre témoignent bien l'entame de ce projet. La construction des lignes était financée par l'Etat, les provinces et les communes, leur exploitation étant ensuite concédée à des opérateurs privés. Mais le projet fut suspendu durant et après la guerre 14-18.

Avec l'avènement de l'automobile et des autobus, les chemins de fer vicinaux ont perdu de leurs attraits. Les projets en cours ont dû être abandonnés.

André Van Overschelde, pour le Cercle Historique
(andre.vanoverschelde@skynet.be)

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site :

<http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze>, et de vous adresser auprès de carpentierjessica@hotmail.be, Echevine à la Culture.

POLICE

VOTRE AGENT DE QUARTIER VOUS PARLE...

Force est de constater qu'aux abords des commerces avec boissons, nourriture, ... (snack, friagerie, station-service, ...), la propreté laisse à désirer et de nombreux déchets jonchent les alentours et poubelles publiques.

Il nous paraît dès lors important de vous rappeler quelques principes en la matière :

Il est interdit de souiller de quelque manière que ce soit :

- Tout espace ou objet d'utilité publique (voie publique, places, ruelles, parking, ...);
- Les façades jouxtant l'espace public ;

- Il est interdit de consommer, de vendre et de distribuer des boissons alcoolisées sur la voie publique et lieux accessibles au public (parking station-service, ...);
- Les exploitants de frieries, snack et autres commerces qui vendent des marchandises à consommer sur place ou environs immédiats, sont tenus d'assurer la propreté du domaine public aux abords de leurs échoppes ou commerces.

Pour tout renseignement : Bureau de Police de Somme-Leuze / Rue de Liège, 20a - 5377 SOMME-LEUZE - 083/63.69.42 ou 086/32.09.49

BIEN-ÊTRE ANIMAL

PRÉSENTATION DU SERVICE « BIEN-ÊTRE ANIMAL » DE LA COMMUNE

La Commune de Somme-Leuze mène une politique active en faveur du bien-être animal au travers de diverses initiatives :

- Informer et sensibiliser les citoyens au bien-être animal et à la protection des animaux ;
- Rappeler les obligations de chaque propriétaire d'un animal (identifier, enregistrer, stériliser, ...);
- Participer à la lutte contre la prolifération des chats errants ;
- Faire intervenir la Police pour les contrôles d'entretien et en cas de suspicion de maltraitance animale ;
- Prise en charge des animaux errants blessés sur le domaine public ;

Afin de mener à bien la lutte contre la prolifération des chats errants, la Commune a souscrit une convention annuelle avec le refuge « Animal sans logis » de Plainevaux qui nous assiste lors d'intervention sur le terrain et pour la prise en charge des chats errants.

De plus, la Commune a mis en place une prime destinée à couvrir une partie des frais d'adoption d'un animal de compagnie dans un refuge ou une association agréée de manière à désengorger ces derniers.

Personnes de référence :

- Valérie Lecomte, Bourgmestre, 0496/92 88 26 ou valerie.lecomte@sommeleuze.be
- Alexandre Borsus, Echevin en charge du bien-être animal, 0474/78 95 69 ou alexandre.borsus@sommeleuze.be
- Hélène Lobbe, Agent en charge du service du bien-être animal, du lundi au vendredi au 086/320.266 ou bea@sommeleuze.be



CPAS- AÎNÉS



MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »



AGENDA DES ACTIVITÉS de novembre 2023

Jeu 2/11	Férié
Lun 6/11	Jeux de cartes - belote, rami, couillon ♥♣♦♠
Jeu 9/11	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lun 13/11	Jeux de cartes - belote, rami, couillon ♥♣♦♠
Jeu 16/11	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lun 20/11	Jeux de cartes - belote, rami, couillon
Jeu 23/11	Pictionary Géant - Jeux de mimes Amusement garanti 
Lun 27/11	Jeux de cartes image carte - belote, rami, couillon
Jeu 30/11	Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation) 

AGENDA DES ACTIVITÉS de décembre 2023

Lun 4/12	Jeux de cartes - belote, rami, couillon ♥♣♦♠
Jeu 7/12	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lun 11/12	Jeux de cartes - belote, rami, couillon ♥♣♦♠
Jeu 14/12	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lun 18/12	Jeux de cartes - belote, rami, couillon ♥♣♦♠
Jeu 21/12	Goûter de Noël style « Auberge Espagnole » = tout le monde apporte un petit quelque chose à partager. Ps : N'oubliez pas votre pull de Noël, ou votre bonnet. 
Lun 25/12	• Férié (image Noël) • Les activités seront suspendues la semaine du 25 décembre 2023 au 1er janvier 2024. 

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle Les Rabottis, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze :

Mme Tamara SPECIA (tél.086/32.31.73), tamara.specia@cpas-sommeleuze.be

EMPLOI

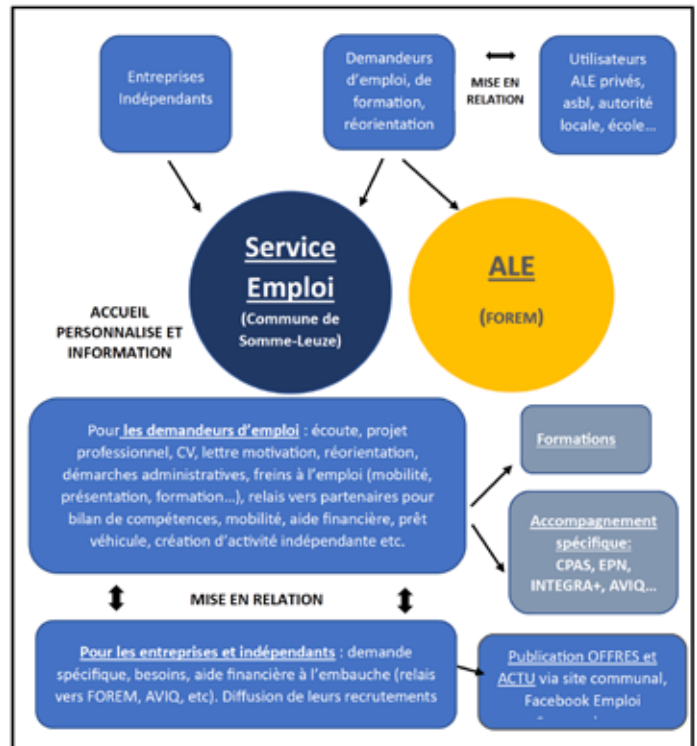
LE SERVICE EMPLOI ET L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Ces deux services présents à l'Administration communale travaillent à un objectif commun : favoriser l'emploi. Comme vous le verrez ci-dessous, il s'agit d'une vraie dynamique de réseau.

Vous êtes demandeur d'emploi ?
Vous pensez à recruter ? Vous avez des travaux à confier ?
Vous désirez travailler pour l'ALE ?

Nous sommes à votre écoute ! Contactez-nous !

- **Service Emploi** : Véronique Soiron 086/320 262
 ou veronique.soiron@sommeleuze.be
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h (l'après-midi sur rdv)
- **L'ALE** : Sylvie Bertrand 0493/48 48 46 ou 086/32 09 05
 ou aledesommeleuze@gmail.com
 Sur RDV uniquement en téléphonant.
- **Valérie Lecomte**, Bourgmestre 0496/928 826
 ou valerie.lecomte@sommeleuze.be



TOURISME ET LOISIRS

HALLOWEEN S'EMPRE DU « BOIS DE CHAMPAILLE » À NETTINNE !

SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

EGLANTINE et l'évadé du tableau !

Balade contée pour petits & grands !



A l'entrée de la forêt maléfique de Nettinne vit la sorcière Eglantine. Eglantine se rend au musée des « Arts magiques et de la sorcellerie » quand soudain, elle découvre qu'un malheur s'est produit avec l'un des tableaux qui se trouve dans la salle des Sorciers. Pour l'aider à résoudre cette mystérieuse affaire, elle a besoin de vous ! »

Elle vous attend dès 16h à la Piste de Santé (dernier départ à 20h).

Les réservations se font uniquement par téléphone 086/32 25 67, pendant les heures du bureau (du lundi au samedi de 9h00 à 17h00) du lundi 2 octobre et ce jusqu'au mercredi 25 octobre. Pour obtenir votre sésame d'entrée, vous devez

vous présenter au moins une demi-heure avant le départ de la balade, à l'entrée du site à Nettinne. Si vous ne vous présentez pas à l'heure prévue, vos bracelets seront remis à disposition d'autres visiteurs sur place. Pour le bon déroulement de l'événement, nous vous demandons de bien respecter ces consignes.

Entrée: adulte 5€, enfant (6-12ans) 2€, enfant < 6 ans gratuit. Sur place, bar & petite restauration !

Une organisation du Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze en collaboration avec la Commune de Somme-Leuze, le Commissariat Général au Tourisme et les nombreux sponsors.

LES COUCOUS D'SOMME

AGENDA DES ACTIVITÉS DE NOV. ET DEC. 2023- SALLE JOSEPH BURETTE

Tous les lundis : (sauf le 25 décembre et le 1 janvier)

- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h : Marie – 0495 90 57 96 ;
- Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km) : Gerda – 0486 61 46 44 et Marc – 0475 82 75 85 ;

Les mercredis : 8 – 15 – 22 et 29 novembre et 6 - 13 et 20 décembre

- Gymnastique douce – 9.30h – 11.00h : Cécile Delbaen – 0478 23 82 75 – Gerda Somers – 0486 61 46 44 ;

Les jeudis : 2 – 16 et 30 novembre et 7 et 21 décembre

- Café de tricot – 14h – 17.00h : Gerda – 0486 61 46 44 .

TEA TIME: TABLES DE CONVERSATION EN ANGLAIS A SOMME-LEUZE

Débutants ou plus expérimentés, pour améliorer ou maintenir une compétence acquise.

Pour faciliter les études, des besoins professionnels, les vacances lointaines ou tout simplement parce que vous avez finalement du temps pour le faire.

Toutes les raisons sont bonnes pour améliorer votre niveau conversationnel en anglais.

Plus des renseignements :

david.gorey@skynet.be ou 0478/88.79.29

SAINT-NICOLAS A SOMME-LEUZE- SALLE JOSEPH BURETTE

Samedi 25 novembre 2023 dès 18 heures : Spectacle de magie pour petits et grands / Bar - Petite restauration/ présence de Saint-Nicolas

Réservations souhaitées avant le 21 novembre par mail :

stnicolas5377@gmail.com

PETIT DÉJEUNER LOCAL

En famille ou entre amis, le moment du petit déjeuner est toujours un instant de partage. Et, quoi de mieux qu'un dimanche matin pour se retrouver et en profiter pour découvrir les produits du terroir que notre merveilleuse région a à nous proposer ? Passeur de Culture vous invite le 19 novembre de 8h à 11h pour déguster un bon petit déjeuner varier pour tous les goûts à la salle à Heure!

Prix :

- 8 € par adulte
- 4 € par enfant

Réservation souhaité au 0477/04 93 34 (après 18h) ou à leboutteagnes@live.be

Plus d'information sur notre page Facebook (Passeur de Culture) et l'événement Petit Déjeuner Local – 2023

KERMESSE DE BONSIN 2023

Rue de Borlon, rond-point des 3 tilleuls



VENDREDI 10 NOVEMBRE

- Winter night de 21h30 à 3h00 avec Snaiky & Dj Dam

SAMEDI 11 NOVEMBRE

- Beerpong à 14h avec Dj Mat-x, 25€/2 personnes, inscriptions : Clara Fiacre : 0476/05.57.90
- Golden party de 21h30 à 3h00 avec MN10, Stormy B & Dem's

Venez déguster des produits du terroir
en famille ou entre amis

Petit Déjeuner Local



Parce que manger local est un régal
et manger wallon c'est super bon !

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

- Apéro à 12h00
- 18h00 : Souper boulets-frites, chasseur ou tomate, réservations : Rosalie Boclinville : 0474/66.55.09 (adulte : 16€/enfant : 12€)
- Soirée de clôture avec Dem's et Greg
- Friterie et forains tout le week-end !

DIVERS :

HORAIRES DE LA POSTE



VOICI UN PETIT RAPPEL DES NOUVEAUX HORAIRES DE BPOST :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h15 et mercredi de 14h à 19h00. Présence d'un distributeur de billets. ROUTE DE FRANCE 5B, 5377 SOMME-LEUZE

MOBILISE-TOIT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT? VOUS SOUHAITEZ LE LOUER? VOUS LE LOUEZ DÉJÀ ET VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS?

Mobilise-Toit est une Association de Promotion du logement (APL) sur votre territoire dont le but est de permettre une location durable et ainsi tenter d'éviter toutes les difficultés pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

Nous intervenons afin de maintenir le lien entre propriétaire et locataire, de recréer un dialogue et de chercher ensemble des solutions aux difficultés rencontrées.

Nous cherchons à travailler en concertation avec toute une série de partenaires sur le territoire tels que les CPAS, les Antennes sociales des plans Habitats Permanents, les services d'aides familiales, les agences immobilières, les agences immobilières sociales,... avec comme seul objectif de permettre à tout un chacun d'avoir accès au logement et de s'y maintenir dans les meilleures conditions possibles.

Nous sommes convaincus du bienfondé de ce travail préventif tant pour le propriétaire que pour le locataire. Il permet d'éviter des dépenses inutiles en argent, en temps et en stress lorsqu'une situation se dégrade. C'est en tout cas le retour que nous avons : des propriétaires privés avec qui nous collaborons et que nous remercions pour leur confiance



du public en situation de précarité que nous accompagnons dans la location.

Vous souhaitez vous aussi collaborer avec nous ? Vous pouvez nous contacter au 0494/55 26 50 ou apl@mobilise-toit.be ou venir à notre permanence le vendredi de 8H30 à 12H dans nos locaux situés Chainrue, 14 à 6940 Barvaux s/O.

L'équipe de l'APL et ses partenaires.

ASBL agréée par le gouvernement Wallon Siège social:
Chainrue, 3 à 6940 Barvaux



BESOIN D'UN COUP DE MAIN ?

L'Agence Locale pour l'Emploi est là pour vous aider pour divers travaux :

- Entretien du jardin : tonte de pelouses, taille de haies et arbustes, nettoyage des parterres, bêchage, ramassage de feuilles,...
- Petit bricolage : peinture, tapissage, petites réparations
- Surveillance, accompagnements d'enfants : garde d'enfants au domicile des parents, surveillance avant/après l'école...
- Accompagnements de personnes âgées, malades : présence auprès des personnes
- Aide administrative

Modalités :

- Inscription gratuite et annuelle
- Coût : 5,95€ / heure
- Frais de déplacements : 0,42€ /km
- Déduction fiscale
- Assurances en responsabilité civile et accident du travail

Pour qui ?

- Personnes privées, Asbl, autorités locales, écoles, horticulteurs, agriculteurs.

Renseignements : Sylvie Bertrand, agent ALE
Rue du Centre 1, 5377 BAILLONVILLE / 086/32 09 05
ou 0493/48 48 46 / aledesommeleuze@gmail.com



12/11/2023: GRAND CONCOURS DE RECETTES CŒUR DE CONDROZ

Le GAL Condroz-Famenne organise un concours de recettes à base de produits locaux ! L'objectif ? Créer LA recette emblématique de notre terroir !

L'occasion de mettre à l'honneur des aliments sur lesquels travaillent collectivement des agriculteurs de la région Cœur de Condroz tels que :

- La farine Au Cœur Du Pain,
- Les pommes,
- Les courges,
- Le fromage le Collégial de Ciney,
- La viande bovine.

2 dates à retenir :

- Le 23 octobre 2023: date limite des inscriptions au concours recettes,
- Le 12 novembre 2023: présentation des recettes devant un jury lors d'un événement festif et convivial autour des produits locaux.

Le ou la gagnante sera invité(e) le 14 novembre 2023 à présenter et préparer sa recette dans l'émission de Matélé, « ça papille ».

L'évènement en quelques mots : 1 recette gagnante, 3 savoureux prix à remporter, 5 aliments locaux mis en valeur, 1 show cooking, de nombreuses animations découverte autour de l'alimentation et son volet social, des rencontres avec les agriculteurs, ... 1 moment convivial à partager en famille ou entre amis dans un cadre d'exception!

Inscription et règlement sur :

<https://recetteregionale.coeurdecondroz.be/>
coordination@condroz-famenne.be ou 0496/32 37 36



Présentation des recettes devant le jury le 12 novembre 2023 au cours d'un événement célébrant les produits de la région cœur de Condroz.

AGENDA

21 OCTOBRE

RECYPARC : Collecte de jouets, de 9h à 17h dans le recy-parc le plus proche de chez vous

Renseignements : <https://www.bep-environnement.be/>

28 OCTOBRE

NETTINNE : HALLOWEEN

Renseignements RSI : 086/32 25 67

si.somme-leuze@belgacom.net

10-11-12 NOVEMBRE

BONSIN, Kermesse, rond-point des 3 tilleuls / RESERVATIONS : Rosalie Boclinville : 0474/66.55.09

18 NOVEMBRE

NOISEUX : DONNERIE - Salle - Dépôt le 17/11 de 15h00 à 19h00 / Renseignements : Françoise JADIN 086/32.02.65

francoise.jadin@sommeleuze.be

NOISEUX : don de sang, salle,

Renseignements : Françoise JADIN 086/32.02.65

francoise.jadin@sommeleuze.be

19 NOVEMBRE

HEURE : Petit déjeuner local, Salle

Réservations : leboutteagnes@live.be

25 NOVEMBRE

HEURE : grande distribution des arbres au Service de la voirie, route de Givet 39, de 8h30 à 11h30

Renseignements : Julie HAUTENAUVE 086/32.09.03

julie.hautenauve@sommeleuze.be

SOMME-LEUZE : Saint-Nicolas, à partir de 18h00, salle Joseph Burette / Réservations : stnicolas5377@gmail.com

3 DÉCEMBRE

BAILLONVILLE : CONCERT DE NOEL à l'église avec la chorale LA TOURALINE de Marche en Famenne à 16h / Renseignements : André Vanoverschelde /76/359434

andre.vanoverschelde@skynet.be

Optique Roiseux

HOTTON 084/46.67.68

LA QUALITÉ
PROCHE DE VOUS !

6990 HOTTON
www.optique-roiseux.be



Luc Tasia & Fils
SA

Entreprise générale
de construction

- Tous travaux de maçonnerie et de toiture
- Spécialité maçonnerie à la pierre
- Transformation
- Rénovation
- Clé sur porte

Tél. : 086/32 21 03
www.luctasia.be

info@luctasia.be

Rue Grande Enneille 104 - 6940 DURBUY

Mazout Destrée

À votre service depuis 1919

084/46 66 48

Possibilité de plan budgétaire

MAZOUT CHAUFFAGE - EXTRA - DIESEL
LUBRIFIANTS

MABEGRA s.a MATERIAUX GRANDJEAN



- Béton préparé, stabilisé
- Egouttage et drainage
- Stations d'épuration



- Bois du pays
- Matériaux gros oeuvres
- Aménagement extérieur



Vente aux professionnels
et aux particuliers



85 ANS
1938-2023
Bel-Mat

Tél : 084/46.61.63
Fax : 084/46.75.87
Rue de la Jonction, 20
6990 HOTTON

Ouvert du lundi au vendredi de 06h30 à 18h00
et le samedi de 06h30 à 16h00

E-mail : info@mabegra.be / Site : www.mabegra.be

Delecour Gilles

CHAUFFAGE • SANITAIRE • VENTILATION

ENTRETIEN ET DÉPANNAGE



GSM : 0477 / 13 54 85
Mail : gilles.delecour@hotmail.be

- Route de Huy, 4 - 4560 CLAVIER
- Zone d'Activités Nord, 51 - 5377 BAILLONVILLE

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans
le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be



Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET**
se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec lui au 087/267 886